



Communiqué de presse

**Pollution organique sur
l'Escaut :**

**Une importante
mortalité chez les**

poissons et autres organismes aquatiques attendue

Lundi 20 avril, la Police de l'Environnement a été informé via un appel (n°1718) d'un riverain de l'Escaut de la présence anormalement élevée de poissons morts à la surface du fleuve. Le Département Police et Contrôle a immédiatement envoyé sur place un agent qui a pu confirmer une mortalité importante de poissons et déterminer la nature et l'origine de la pollution. Une rupture d'une berge d'un bassin de décantation (eaux de lavage de betteraves et autres matières organiques) appartenant à une sucrerie située en France près de Cambrai (soit à environ 40 km le long de l'Escaut du premier village belge Bléharies) a entraîné le déversement de 100.000 m³ de liquide composés essentiellement de matières organiques dans l'environnement (une partie dans le voisinage immédiat, une partie dans l'Escaut). **Cette pollution survenue le 9 avril n'a jamais été signalée par la France aux autorités belges,** comme le prévoit les procédures AQUAPOL. Le Gouvernement wallon, par l'intermédiaire de la Ministre de l'Environnement, interpellera les autorités françaises afin de faire la clarté sur cette négligence.

La Wallonie, quant à elle, a immédiatement prévenu la Flandre et les Pays-Bas de l'imminence de la pollution.

La Police de l'Environnement a par ailleurs directement procédé à des mesures du niveau d'oxygène dissous dans l'eau. S'il ne s'agit donc pas d'une pollution aux produits chimiques, les matières organiques fermentescibles ont pour conséquence d'asphyxier l'eau. Sachant qu'il faut minimum 5 mg/L d'oxygène dissous pour garantir la survie des organismes aquatiques de ce type de cours d'eau et que les différents relevés dans l'Escaut wallon ont montré un niveau inférieur à 0.5 mg/L pendant plus de deux jours (19 et 20 avril à Bléharies), il est fortement à craindre qu'une grande partie des poissons et des autres organismes aquatiques à branchies (invertébrés, larves d'amphibiens, etc.) ait succombé à cette pollution, dont des espèces protégées. Le faible débit actuel de l'Escaut lié à l'absence de pluie depuis plusieurs semaines a de surcroît pour effet que la pollution se déplace lentement. La météo ne prévoit pas non plus de pluie.

D'un point de vue intervention, très peu de solutions sont envisageables, vu l'importance du rejet et l'absence d'informations préalables de la France. Cependant, la Police de l'Environnement a fait intervenir les pompiers au niveau de l'écluse d'Herinnes (frontière

flamande) afin de procéder à l'aération du cours d'eau, des centaines de poissons commençant à s'accumuler au niveau de celle-ci : 4 pompes d'un débit de 400, 400, 600 et 800l par minute sont en service.

Les services du DNF et le contrat rivière procèdent à la récupération des quelques poissons encore vivants et transfèrent ceux-ci dans d'autres cours d'eau correctement oxygénés.

La police domaniale est également présente.

La pollution est à l'heure actuelle en Flandre. La sonde du SPW située à Herinnes

ayant détecté une chute brutale en oxygène dissous à partir du 21 avril à minuit .

L'information a été immédiatement transmise à la VMM (Vlaamse Milieu Maatschappij).

Un procès verbal sera dressé à l'encontre du pollueur français qui, outre le remboursement des frais liés à l'intervention, risque une amende pouvant atteindre 1 million €, et ce uniquement en Wallonie.